

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

BORNE DE RECHARGE RÉSIDENIELLE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom	Prénom	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse	Ville	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone (1)	Téléphone (2)	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DOCUMENTS À PRODUIRE

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Formulaire de demande rempli et signé | <input type="checkbox"/> Copie de la facture d'achat de la borne électrique |
| <input type="checkbox"/> Preuve de résidence | <input type="checkbox"/> Preuve de la facture d'installation par un électricien certifié |
| <input type="checkbox"/> Copie des immatriculations du véhicule associé à la borne | <input type="checkbox"/> Preuve d'installation de la borne de recharge (photo) |

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La Ville offre à ses résidents une subvention municipale de 150 \$ pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicule électrique ou hybride branchable. Dans le cas où les résidents possèdent plus d'un véhicule électrique, un nombre maximal de 2 bornes peuvent être subventionnées (montant maximal de 300 \$ par résidence).

La borne de recharge doit être neuve, de niveau 2 (208-240 V) et approuvée par un organisme de normalisation certifié.

L'installation doit être faite par un électricien certifié.

JE M'ENGAGE à respecter les détails de la subvention pour laquelle je fais la présente demande de remboursement et j'autorise un représentant de la Ville à visiter les lieux pour valider la conformité de la demande. **J'ATTESTE** que la subvention demandée est utilisée pour une résidence située sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Signature

Date

 - -

JJ

MM

AAAA

En personne ou par la poste :

1900, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 7P2

Par courriel :

ligneverte@ndip.org

Par télécopieur :

514 453-3477